

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.Kittel@unistra.fr

Réf. : MD/IK/N° 2016

ARRETE

Article 1

Depuis le 1^{er} janvier 2011, passage à SIFAC, l'arborescence budgétaire de la société VALO s'est calée sur celle de l'UB Recherche de la société ETAB. Il en résulte que les décisions accordant une délégation de signature aux directeurs d'unités de recherche et à certaines personnes de leur unité en cas d'absence ou d'empêchement pour l'exécution du budget, s'appliquent également, et selon la même structuration budgétaire aux contrats gérés dans la société VALO, de l'unité dont ils assurent la direction. Par conséquent, toutes les délégations de signature accordées pour l'UB RCH de la société ETAB s'appliquent de la même manière à la société VALO.

A ce titre, les directeurs d'unités de recherche et leurs délégataires sont autorisés à signer, en fonction du périmètre de leur délégation :

- les ordres de missions,
- les engagements juridiques, la liquidation de dépense (dans la limite de 5 000 euros HT) et la liste des pièces transmises pour visa comptable.

Article 2

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2016

Le Président,




Michel DENEKEN

Transmission à : Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, DFI, DRH, DIR, aux intéressés.

AFFICHAGE du 14/12/16 au 14/01/17